

loi interdit à tout religieux d'enseigner, 2 500 écoles fermées, les biens des congrégations sont mis sous séquestre.

- **Confiscation des biens de l'Église** (églises, séminaires, presbytères, etc.) par la loi de séparation de 1905.

La violence physique² se double d'une violence morale, car alors plus de 80% des Français sont catholiques. Ces mesures imposées par une minorité violente, outre le droit de la propriété privée, la conscience d'une vaste majorité de la population.

On justifiera qu'il fallait une violence momentanée pour arracher à l'Église son pouvoir indu et obtenir la neutralité. Mais la neutralité affichée était-elle bien le but de ces mesures ?

Cette laïcisation est revendiquée comme « une guerre d'extermination » contre l'Église Catholique, et la neutralité comme « une tartuferie de circonstance »

« Nous avons l'air de combattre pour la forme du gouvernement [...]. **La lutte est plus profonde : la lutte est [...], entre les agents de la théocratie romaine et les fils de 89.** »³

« Nous sommes en face de l'Église Catholique, pour la combattre, pour lui livrer une guerre d'extermination »⁴.

« La neutralité scolaire n'a jamais été qu'un mensonge diplomatique et une tartuferie de circonstance. [...] **Nous n'avons jamais eu d'autre dessein que de faire une Université anti-religieuse et anti-religieuse d'une façon active, militante, belliqueuse.** »⁵

L'autorité publique favorise aujourd'hui l'islam : « Les maires sont les premiers bâtisseurs de mosquées »⁶

Face à une revendication sociale musulmane croissante, l'action de l'État est-elle religieusement neutre ? Il apparaît que non.

² - En 1906 lors des inventaires, la police française tue deux fidèles.

³ - Léon Gambetta, 1er juin 1877, discours devant une délégation de la jeunesse.

⁴ - René Viviani, Discours à l'assemblée nationale le 8 novembre 1906.

⁵ - Viviani, Humanité, citée dans Les Lettres, 1er mai 1921, p. 701.

⁶ - Dalil Boubakeur, recteur de la Grande Mosquée de Paris, au Figaro le 22/12/2008.

Les pouvoirs publics préconisent le financement public des mosquées (Rapports Machelon en 2006 et Maurey en 2015). Ils contournent la loi de séparation par divers biais : baux emphytéotiques, garantie par la collectivité de l'emprunt d'une association culturelle, financement public des parties « culturelles » des édifices religieux (salle d'exposition, hammam, café, etc.).

Par ailleurs, certaines déclarations de nos dirigeants, comme Manuel Valls, montrent une partialité troublante : « *Au-delà des musulmans de France, c'est toute une nation qui reconnaît, ici, la grandeur, la finesse et la diversité de l'islam* » [...] *l'islam a toute sa place en France, parce que l'islam est une religion de tolérance, de respect, une religion de lumière et d'avenir, à mille lieues de ceux qui en détournent et en salissent le message. [...] Le fait que l'islam est la deuxième religion de France est une chance pour la France.* »⁷

Quand on voit la pratique officielle de l'islam dans son berceau du Proche-Orient⁸, on reste confondu d'un tel aveuglement.

Nous découvrons ici un double visage de la laïcité : affichée neutre, hier elle a combattu violemment le catholicisme, aujourd'hui elle favorise l'islam⁹.

De fait, loin d'être neutre, la laïcité se mue en religion autoritaire pour aller au bout de sa logique

« **Nous prétendons nous aussi à la domination spirituelle, nous aussi nous essayons de créer quelque chose qui ressemble à une foi, une foi qui repose sur la justice humaine et non pas sur la révélation divine, mais qui [...] ressemble**

⁷ - Déclaration le 26 juin 2014 à l'institut du monde arabe, Figaro, 26/06/2014, <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/06/26/97001-20140626FILWWW00403-la-republique-au-cote-des-musulmans-valls.php>

⁸ - Sans parler des cas extrêmes de Daech ou des Talibans, la tolérance religieuse est inexistant dans des pays aussi considérés que l'Arabie Saoudite, le Pakistan, la Turquie. La protection des travailleurs légalement immigrés ou la dignité de la femme sont également problématiques dans plusieurs d'entre eux.

⁹ - On peut s'étonner de la faveur des autorités laïcistes envers l'islam, pourtant incompatible avec la laïcité. La seule explication plausible est que ces autorités utilisent la montée de l'islam pour achever de déraciner l'esprit chrétien en Occident, comme les Américains ont utilisé les Talibans pour contrer l'URSS en Afghanistan. Ce serait une application de la tactique : « les ennemis de mes ennemis sont mes amis ». Devant l'affrontement entre les civilisations chrétienne et musulmane sur notre sol, les autorités laïcistes espéreraient se poser en arbitre et imposer plus aisément leur « laïcité-religion ». Ce calcul d'apprenti sorcier produirait en Occident le même désastre que celui obtenu par les Américains en Afghanistan.

beaucoup à une religion... nous aussi, nous faisons du socialisme une règle de vie qui doit gouverner toutes nos pensées et toutes nos actions »¹⁰.

Il faut « substituer à l'esprit de l'Église l'esprit de la Réforme, l'esprit de la Révolution, l'esprit de la République »¹¹.

Ultimement, cette « religion laïque » est un athéisme pratique. Elle exclut Dieu puisqu'elle ne reconnaît pas de loi supérieure à la loi civile : « *Mon but, c'est d'organiser l'humanité sans Dieu et sans roi.* »¹². Conséquence inévitable, peu à peu la laïcité exclut Dieu même des consciences individuelles. On peut constater que ce but est largement atteint aujourd'hui en Occident.

Ferdinand Buisson, Directeur de l'Enseignement primaire de 1879 à 1896, et un des rédacteurs de la loi de 1905, l'explique : « *L'état civil sans Dieu, l'école sans Dieu, l'asile et l'hospice sans Dieu, ce sont autant d'étapes dans l'histoire de notre émancipation intellectuelle et morale* »¹³. Il milite pour une religion laïque¹⁴.

Ce projet de « laïcité-religion » est toujours actuel

Vincent Peillon, héritier de F. Buisson, relance le projet en 2008¹⁵ :

« On ne pourra jamais construire un pays de liberté avec la religion catholique. Mais comme on ne peut acclimater le Protestantisme en France, il faut inventer une religion républicaine [...].

Cette nouvelle religion est nécessaire pour conquérir l'espace laissé par la Révolution française à l'Église, dans le domaine de la foi et de la spiritualité, pour assurer « la victoire finale » de la révolution.

Et cette révolution spirituelle, qui doit accompagner la révolution matérielle, c'est la laïcité. C'est pour cela qu'on a pu parler de foi laïque, de religion laïque ».

La « laïcité-religion » a ses dogmes, sa morale, qu'elle veut imposer par l'école

L'école doit « libérer » l'enfant de tous les « préjugés » (familiaux, sociaux, religieux). C'est le lieu de formation des jeunes à l'athéisme d'État : « *Le but de la morale laïque est de permettre à chaque élève de s'émanciper [...] d'arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel* »¹⁶.

La clé du pouvoir est de garder sur l'école la maîtrise que l'État laïc a arrachée à l'Église catholique : « *Le prix de la lutte, ai-je besoin de vous le rappeler ? Qui tient les écoles [...] tient la France. Les autres les ont tenues assez longtemps. A notre tour !* »¹⁷.

Vincent Peillon conclut : « **la laïcité apparaît pour ce qu'elle est : non pas une simple tolérance, une simple neutralité, [...] mais comme religion recherchée par la Révolution, une doctrine à la fois philosophique, morale, politique, pédagogique et religieuse précise et déterminée.** [...] Elle vient fournir un fondement et une doctrine à ce nouveau monde, issu de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qu'il nous reste à bâtir. »¹⁸.

On pourrait objecter que cette laïcité autoritaire a été adoucie par la « laïcité positive » promue notamment par Nicolas Sarkozy ?

2

La « laïcité positive » corrige-t-elle l'injustice de la laïcité autoritaire ?

Certes la laïcité positive souhaite des relations apaisées entre les autorités politiques et religieuses.

Mais l'erreur fondamentale de la laïcité demeure : l'autorité politique prétend se placer au-dessus de toute loi, fixer les normes suprêmes de la vie sociale sans autre référence qu'elle-même : « *La religion n'est pas « contre » la République dès*

¹⁰ - Léon Blum, Discours à la chambre des députés, 3 février 1925.

¹¹ - Léon Bourgeois au Sénat le 19 juin 1901.

¹² - Propos de Jules Ferry rapportés par Jean Jaurès, in Préface aux Discours parlementaires, le socialisme et le radicalisme en 1885, réédition Slatkine, 1980, p. 28-29.

¹³ - Revues pédagogiques, p.466.

¹⁴ - Il fonde en 1869 une éphémère église protestante libérale dans le canton de Neuchâtel :

« *Une Église, mais sans sacerdoce ; une religion, mais sans catéchisme ; un culte, mais sans mystère ; une morale, mais sans théologie ; un Dieu, mais sans système* » (Manifeste du christianisme libéral, Neuchâtel, 1869).

¹⁵ - http://www.youtube.com/watch?v=V2J_6vRFsUI

¹⁶ - V. Peillon Le Figaro.fr 02/09/2012

¹⁷ - Jean Macé, discours le 14 avril 1882, à la clôture du 2e Congrès général de la Ligue, in *Jean Macé et la fondation de la Ligue de l'enseignement*, A. Dessoie, p. 280 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6493364j>.

¹⁸ - Vincent Peillon, *Une religion pour la République*, p. 278.

lors qu'elle s'exerce **dans le cadre de la République** [...] La liberté de croire, au même titre que les autres, **se doit de respecter des règles et un code qui ne peuvent se trouver en contradiction avec les valeurs républicaines** ».¹⁹

La laïcité, même « positive », s'adjuge le droit de légaliser l'avortement, « marier » les homosexuels, autoriser la fabrication d'embryons humains pour des manipulations génétiques, favoriser l'euthanasie... Ces graves transgressions à la loi naturelle, absolument hors de la compétence de l'autorité politique, sont imposées au nom des « valeurs républicaines ».

Dans le domaine religieux, N. Sarkozy ajoutait au Latran : « *ceux qui ne croient pas doivent être protégés de toute forme d'intolérance et de prosélytisme* ». Or le prosélytisme²⁰, appelé esprit missionnaire dans le christianisme, en est une composante essentielle. L'interdiction de l'action missionnaire chrétienne est injustifiable au regard la loi naturelle et de l'histoire de la France chrétienne. D'ailleurs l'Église chrétienne naissante n'a jamais cédé aux persécutions que l'Empire Romain lui a infligées pour enrayer sa **pacifique** expansion missionnaire. Plus l'Empire multipliait les martyrs, plus l'esprit missionnaire répandait le christianisme. Cette expansion **pacifique** respectait l'autorité politique romaine, tant que celle-ci restait dans son domaine, sans prétendre imposer l'adoration des dieux païens. De même aujourd'hui, l'autorité politique ne saurait interdire « toute forme de prosélytisme » sans devenir dictature. C'est pourtant ce à quoi prétend la laïcité, fût-elle « positive »

3 De fait, la neutralité religieuse de l'autorité politique est impossible

L'autorité politique promeut le bien commun, qui n'est pas neutre

Il n'y a pas de société sans but. Ce but, le bien commun, n'est pas neutre, il est déterminé par une conception de l'homme, de sa nature, de son bonheur²¹.

¹⁹ - Discours de Nicolas Sarkozy au Palais du Latran à Rome, le 20 décembre 2007.

²⁰ - Le Petit Larousse définit le prosélyte comme « nouveau converti à une foi religieuse », le prosélytisme comme « le zèle à faire des prosélytes ».

²¹ - Voir l'étude de MDF sur la loi naturelle.

Jean Jaurès²² le reconnaît : « *La plus perfide manœuvre du parti clérical, des ennemis de l'école laïque, c'est de la rappeler à ce qu'ils appellent la neutralité, et de la condamner à n'avoir ni doctrine, ni pensée, ni efficacité intellectuelle et morale. En fait, il n'y a que le néant qui soit neutre* »²³.

"Neutralité scolaire" est une expression contradictoire. Toute éducation transmet les valeurs de la société, comme le confirme un Inspecteur de l'éducation nationale : « **La laïcité n'est pas non plus une valeur vide de sens. Elle ne se conçoit que dans le respect des principes fondamentaux des droits de l'homme, tout particulièrement la liberté et l'égalité de tous les citoyens, et donc la démocratie. [...] Il faut donc aider nos établissements à ne pas se laisser entraîner dans un compromis ou dans une tolérance à l'égard de ces valeurs fondamentales** »²⁴.

La neutralité religieuse du pouvoir politique est impossible

Jules Ferry, non à court de subtilités, déclare : « *Nous avons promis la neutralité religieuse, [...] pas [...] la neutralité philosophique, pas plus que la neutralité politique* »²⁵. Or la neutralité **religieuse** du pouvoir politique est elle-même impossible.

En effet, l'autorité politique doit respecter la loi naturelle, laquelle inclut le culte public dû à Dieu, auteur de la société²⁶. L'autorité politique doit donc reconnaître et pratiquer un culte public, et dès lors reconnaître la religion²⁷. En retour, l'autorité politique reçoit de la religion des soutiens indispensables. Par exemple, la protection divine procura à la France des victoires cruciales dans des situations désespérées :

- Clovis, au bord de la défaite, prie le Dieu des chrétiens de lui donner la victoire à Tolbiac (496). Par son baptême à Reims, il témoigne que la

²² - Jean Jaurès (1859-1914) fut l'un des rédacteurs de la loi de séparation des églises et de l'État.

²³ - Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur, octobre 1908.

²⁴ - Dominique Borne, Jean-Paul Delahaye, *La laïcité dans l'enseignement : problématique et enjeux*, in Regards sur l'actualité n°298, La documentation française, février 2004, p.30.

²⁵ - Jules Ferry Débat au Sénat, 31 mai 1883. Il fut Ministre de l'instruction puis Président du conseil.

²⁶ - Voir l'étude de MDF sur la loi naturelle : celle-ci inclut la reconnaissance de l'existence de Dieu et le devoir du culte public rendu à Dieu.

²⁷ - Toutes les époques et tous les pays l'ont pratiqué avant l'avènement récent de la laïcité.

puissance divine lui a donné une victoire prodigieuse : c'est le pacte fondateur de la France chrétienne.

- En 1429 la France, au bord du gouffre, est redressée en 3 mois par l'intervention extraordinaire de Jeanne d'Arc, qui se proclame envoyée de Dieu pour rétablir les droits de la France. Le combat change d'âme, le dauphin est sacré à Reims et la guerre de cent ans est finalement gagnée.

Au-delà de la victoire militaire, la religion est indispensable pour atteindre le bien commun politique, le bonheur de la société. L'homme étant spirituel, son bonheur ne peut être réduit au matériel, au temporel : il est fait pour l'éternité²⁸. Ultimement, la clé de voûte du bien commun est l'auteur de la nature humaine, Dieu : le bien commun politique ne peut être parfaitement défini et atteint qu'en référence à Dieu²⁹. Toutes les sociétés l'ont reconnu auparavant, même la Déclaration des droits de l'homme, faite « *en présence et sous les auspices de l'Être suprême* »³⁰.

De fait la religion soutient puissamment l'autorité politique dans la plus ardue de ses missions : faire l'unité nationale en favorisant l'adhésion libre des citoyens au bien commun. Sans cette unité de but, l'autorité politique doit user de contrainte pour produire une unité nationale artificielle : contrainte **morale** imposant aux citoyens une pensée unique arbitraire (d'où le matraquage médiatique actuel d'un nouvel ordre libertaire, individualiste, égalitariste, « anti-discriminatoire », immigrationniste, etc.), ou contrainte **physique** (totalitarisme dont le communisme a donné l'exemple inhumain au XX^{ème} siècle). La religion, au contraire, en changeant le cœur de l'homme, renforce une union nationale de conviction, autour des principes indispensables : la loi naturelle et la loi de l'amour, la justice assortie de protection pour les faibles.

²⁸ - Aristote rappelle que c'est ce caractère spirituel, donc moral, de l'homme qui fonde la société politique : « *C'est le caractère propre de l'homme par rapport aux autres animaux d'être le seul à avoir le sentiment du bien et du mal, du juste et de l'injuste, et des autres notions morales, et c'est la communauté de ces sentiments qui engendre famille et cité* [politique] ». Politique (Livre 1, ch 2).

²⁹ - La raison en est que la morale elle-même ne peut pas être définie sans référence à Dieu. Comme le signale Dominique Foyer, de l'Institut Catholique de Lille, « *attribuer une fonction transcendante à un idéal simplement humain, constitue en réalité une usurpation. La raison humaine ne peut pas se fonder elle-même et créer ses propres valeurs éthiques. Ce serait une forme d'idolâtrie : Dieu seul peut justifier ultimement les actions humaines. Lui seul mérite qu'on lui sacrifie sa vie.* ». Cf. Une notion en débat : la « laïcité positive », Revue d'éthique et de théologie morale 3/2008 (n°250), p. 39-61. www.cairn.info/revue-d-ethique-et-de-theologie-morale-2008-3-page-39.htm

³⁰ - Préambule de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.

En résumé le bien commun temporel est obtenu par deux causes subordonnées l'une à l'autre : par les efforts humains, cause subordonnée, et par la puissance du créateur, cause principale, plus puissante et universelle. L'épopée de Jeanne d'Arc en donne un exemple saisissant : il serait aussi insensé de prétendre obtenir le bien commun sans l'aide de la cause principale que de prétendre faire jouer une symphonie à un orchestre en le privant du chef d'orchestre ! C'est pourtant ce que la laïcité tente de faire, avec l'insuccès que l'on constate³¹, depuis des décennies.

4

La seule solution pour la France est la distinction et la coopération des deux pouvoirs politique et religieux

Face au communautarisme montant se dessinent trois socles possibles sur lesquels se bâtira la paix sociale.

La théocratie

Pour l'islam³² les pouvoirs temporel et spirituel se confondent. La loi religieuse, la charia, s'identifie avec la loi civile.

« *Au risque de choquer, il faut avoir le courage de dire que l'intégrisme n'est pas la maladie de l'islam. Il est une lecture littérale, globale et totale de ses textes fondateurs. L'islam des intégristes, des islamistes, c'est tout simplement l'islam juridique qui colle à la norme.* »³³

Si elle reste neutre, la laïcité sera supplantée par l'islam. Sceptique et individualiste, la neutralité perd toujours contre une culture forte et cohérente, dont les adeptes sont prêts à donner leur vie : « *Je ne pense pas, que la laïcité soit la réponse adaptée à ceux qui se réclament d'un intégrisme religieux. Une religion peut répondre à une religion, pas l'État. Le rêve d'une neutralité et d'une*

³¹ - Plus les autorités promeuvent la laïcité, plus le bien commun s'étiolle : l'échec de l'école, de la politique d'intégration, n'ont jamais été aussi manifestes. Les attentats impliquant la religion se multiplient, sans parler des Français partis pour le Proche Orient mener le Jihad, faits inimaginables voici à peine 20 ans.

³² - Tel qu'il est vécu dans la plupart des pays du Proche Orient, Arabie Saoudite, Qatar, Iran, Pakistan, etc. et tel qu'il est revendiqué et pratiqué par Daech dans ses zones de domination.

³³ - Anne-Marie Delcambre, islamologue, dans *L'islam des interdits*, Desclée de Brouwer, 2003

